

Une Police De Proximité Dans Un État Centralisé

Christian Mouhanna*

Abstract : La situation et les évolutions de la Police -ou plutôt des polices- en FRANCE se caractérisent avant tout par la gestion très centralisée, dans ce pays, des questions de sécurité et des organisations qui les traitent. Les dernières élections présidentielles ont par ailleurs montré combien ce sujet était important pour les français et combien les attentes envers l'état étaient fortes en ces domaines. Car, si de plus en plus émergent la sécurité privée et les polices municipales, la Police Nationale dans les villes, et la Gendarmerie Nationale dans les campagnes, deux institutions d'état, détiennent toujours dans ce pays l'essentiel des pouvoirs régaliens de sécurité.

Or, l'état français doit faire face aujourd'hui à une forte exigence en matière de sécurité de la part de ses administrés. Celle-ci se traduit entre autres choses par la demande d'une autre forme de police. En effet, la police nationale sous sa forme traditionnelle ne semble pas répondre de manière satisfaisante à cette préoccupation croissante des populations à l'égard de l'insécurité, qu'elle soit fondée ou non -ceci étant un autre débat-. Face à cette situation, le gouvernement de gauche arrivé au pouvoir en 1997 a cherché à apporter une réponse d'ordre technique à cette demande publique en créant "la police de proximité." La mise en place de ce système qui se veut plus proche des citoyens, mais dont l'organisation et les modes de fonctionnement sont décrétés "d'en-haut" suscite un grand nombre d'interrogations.

LE DIAGNOSTIC : UNE POLICE QUI SE SENT "COUPÉE" DE SA POPULATION

Le divorce, plus ou moins marqué selon les sites, entre la police française et une population qui s'attend à ce que celle-ci s'inscrive dans une logique de service public, trouve son origine dans plusieurs causes. Historiquement, depuis le début des années 1940, on a affaire à une police d'ordre, c'est-à-dire à une police au service de l'Etat, chargée de défendre les institutions, et non au service du citoyen, qu'elle a au contraire pour but de contrôler. La construction de la police nationale centralisée et hiérarchisée telle que nous la connaissons aujourd'hui commence d'ailleurs en 1941¹⁾, date à laquelle le gouvernement de VICHY décide de nationaliser des forces de police jusque là municipales dans leur majorité. Tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, les objectifs assignés par le Ministère de l'Intérieur à ses policiers, y compris ceux qui exercent dans les patrouilles de rues, seront avant tout de veiller à la sécurité des symboles de l'état, et à la maîtrise des protestations qui le visent. Concrètement, cela se traduit par une mobilisation de policiers pour surveiller les bâtiments publics -préfectures- et les manifestations à caractères politique ou social, qui sont fortement encadrées. On n'hésite pas à rappeler tous les policiers d'une ville pour protéger la visite

* Professor: Centre de Sociologie des Organisations, CNRS-FNSP
BOLOGNE, 4-5 avril 2002

1) Loi du 23 avril 1941 portant organisation générale des services de police en France.

d'un ministre ou pour suivre les occupations d'usine, quitte à abandonner des citoyens venus porter plainte au commissariat. Cette logique dominante de la primauté des intérêts de l'état atteint son paroxysme en 1968, lorsqu'éclatent les révoltes étudiantes et ouvrières de mai, puis se prolonge dans les années qui suivent. La Police Nationale développe alors une culture de méfiance et de contrôle qui laisse, à travers la socialisation des nouveaux policiers par les anciens, sa marque dans l'institution et dans sa manière de fonctionner.

De la même façon, la guerre d'Algérie (1954-62) et ses répercussions sur le territoire français vont laisser des traces dans l'institution policière. La lutte contre le terrorisme d'origine algérienne et le contrôle des populations d'Afrique du Nord renforcent les partisans d'une police avant tout préoccupée par la protection de l'état, et accroissent les tensions entre les policiers et les minorités originaires de ces pays. Il ne s'agit pas d'en conclure que tous les policiers sont profondément racistes, mais d'expliquer comment, à travers le passé, se sont ancrées dans l'institution des habitudes de fonctionnement à l'égard de certaines populations. Celles-ci sont considérées plus comme des individus à "gérer" que comme des citoyens à écouter et auxquels il faut rendre un service. D'ailleurs, beaucoup de policiers rechignent à se considérer comme un "service public", surtout quand les demandeurs appartiennent à ces minorités. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis ces événements, les séquelles restent présentes dans le comportement policier.

Outre ces héritages du passé, d'autres phénomènes -que l'on retrouve dans bien d'autres pays- expliquent la coupure que l'on constate entre la police et la population. On peut évoquer en premier lieu la "technicisation" de la police, et en particulier l'accroissement du nombre de véhicules mis à sa disposition. Face à ces patrouilles mécanisées, qui traversent rapidement les quartiers sans s'arrêter, les citoyens se plaignent de ne pas pouvoir aborder les policiers "enfermés dans leurs voitures". Lié au développement du téléphone, à la centralisation des effectifs, autrefois repartis sur tout le territoire et aujourd'hui regroupés dans un seul commissariat, à l'augmentation du nombre de bureaucrates et de personnels affectés aux états-majors, cette inflation technique débouche sur une police de plus en plus réactive -qui intervient après l'événement- et de moins en moins proactive -qui intervient avant-.

À cela s'ajoute la gestion hyper-centralisée des personnels. Recrutés en majorités en province, les jeunes policiers français sont affectés en premier poste en région parisienne ou à la périphérie des grandes agglomérations, secteurs peu attirants structurellement déficitaires en personnels. Une fois en place, ces néophytes qui n'y ont pas d'attaches pensent avant tout à rechercher une mutation dans leur région d'origine. De ce fait, on rencontre dans les quartiers les plus difficiles les policiers les moins expérimentés et qui ne sont pas du tout attachés au territoire sur lequel ils exercent. Bien souvent, ils ne connaissent personne sur leur circonscription.

La coupure police-population s'explique également par la spécialisation croissante qui touche les services de police. Au cours du temps, on a vu apparaître de plus en plus de segmentation au sein de l'institution : entre ceux qui font de l'administratif et ceux qui font du judiciaire, entre les membres des brigades accidents et les autres, entre spécialistes des délits de voie publique, des stupéfiants, des mineurs, ou autre types de criminalité. Cette spécialisation a plusieurs conséquences. Elle impose l'idée que les meilleurs doivent se spécialiser, et place du coup la polyvalence au second plan, à la

fois en terme de valeur, et de stratégie policière. Le policier généraliste, celui qui est en patrouille dans la rue, n'est considéré qu'avec un certain dédain quand on le compare aux spécialistes. En outre, cette spécialisation entraîne la création de "niches". Au sein de chaque unité spécialisée, les policiers spécialisés sont autonomes et isolés. Dès lors, il devient difficile de les diriger et lorsqu'ils abordent un problème, c'est uniquement sous l'angle de leur spécialité. Concrètement, cela se traduit par une certaine sélection des affaires qui sont traitées, alors que d'autres restent sans réponses.

Un autre obstacle à l'établissement de relations plus fortes entre la police et la population renvoie à l'image que les policiers eux-mêmes se font de leur métier. Leur idéal n'est pas d'exercer un rôle social, fonction qu'ils rejettent souvent avec un certain mépris, mais de faire des enquêtes et d'interpeller des gens. Les modes d'évaluation de l'activité policière, essentiellement fondés sur des chiffres consacrant l'efficacité en matière répressive, conforte cet état d'esprit.

La contrepartie de cet isolement de la police par rapport à ses "administrés", c'est que la police se sent mal aimée, soupçonnée, rejetée par la population, dans des proportions d'ailleurs bien supérieures à ce qu'en disent les citoyens eux-mêmes. Cette police d'état n'entend pas la demande de sécurité qui émerge dans les années 1970, puis se prolonge et s'exacerbe dans les années 1980 et 1990. C'est pourtant dès la fin des années 1970, alors que la police d'ordre est à son sommet, que l'on relève les premières revendications demandant une police plus proche des citoyens. Peu à peu, sous des formes diverses, ce thème va s'imposer dans le débat public. Durant les vingt ans qui suivent, les gouvernements vont être sommés d'intégrer cette problématique dans leurs politiques, sur un mode plus préventif à gauche, et plus répressif à droite, sans qu'aucun ne parvienne véritablement à apaiser l'inquiétude des citoyens.

UNE PROXIMITÉ DÉCIDÉE PAR LE SOMMET: UNE LOGIQUE DE RUPTURE

Le gouvernement socialiste qui arrive au pouvoir en 1997 décide de répondre à ces préoccupations de sécurité, exprimées par les citoyens sur un mode politique, notamment par un fort vote d'extrême-droite, en y apportant une réponse technique, qui sera "la police de proximité". Celle-ci repose sur une stratégie apparemment cohérente : les agglomérations sont découpées en quartiers, auxquels on affecte des policiers qui y restent en permanence et y assurent l'ensemble des missions de police. La polyvalence devient la règle. On attribue un secteur à un groupe de policiers, à charge pour eux d'y gérer tous les problèmes. L'objectif est clair : responsabiliser davantage le policier en l'insérant dans un corps social, le quartier, ce qui doit l'inciter à placer la demande publique en tête de ses priorités.

Annoncé comme une révolution, le nouveau concept de police de proximité se veut une rupture avec les habitudes policières antérieures. Pourtant, paradoxalement, l'accent est mis sur la fin d'une pratique, "l'îlotage", qui constituait, avec l'amélioration de l'accueil dans les commissariats, l'un des axes essentiels sur lesquels reposait l'amélioration des relations public-police. Le terme d'îlotage est entré dans le vocabulaire policier récent à la fin des années 1970 et surtout au début des années 1980.

Il renvoie à l'îlot, quartier ou partie d'une ville attribué à un ou plusieurs policiers chargés d'y mener des actions de prévention ou de dissuasion par une présence permanente. Selon les personnalités de chacun, selon le degré de liberté que leur accordait leur chef, ces policiers particuliers sont parvenus plus ou moins bien à remplir leur mission. Mais en 1997, on décide que le rôle trop "social", et pas assez répressif que jouent les plus engagés d'entre eux ne convient plus à la nouvelle police de proximité : l'îlotage est supprimé.

On peut examiner cette pratique de l'îlotage sous un autre jour, qui explique selon nous mieux pourquoi, au lieu de bâtir la nouvelle police sur les rares avancées en matière de relations avec la population qu'offraient l'îlotage, l'appareil policier l'a renié. Dans la pratique, là où il a joué le jeu du rapprochement avec les habitants de son secteur, l'îlotier a suscité des réactions hostiles de la part de ses collègues. Il est souvent resté un acteur marginal dans la plupart des commissariats, d'une part parce que son côté "social" ne correspondait pas à l'image que les policiers eux-mêmes se faisaient de leur métier, d'autre part parce que l'ancrage de l'îlotier dans la population remettait en cause les pratiques plus distantes des autres.

Concrètement, le "bon" îlotier gêne ses collègues, au moins sur trois plans. Premièrement, de par son aspect débonnaire et ouvert, il casse la logique de crainte et de rapports de forces sur laquelle se fonde la dissuasion policière. Or, comme le dit un vieux dicton maintes fois utilisé par les ministres de l'intérieur successifs, qui illustre bien l'idéologie des policiers: "La peur du gendarme est le commencement de la sagesse". Deuxièmement, quand il parvient à établir des contacts avec les populations considérées comme hostiles à la police, et en particulier avec les jeunes, il met à mal le discours policier très répandu qui défend l'idée selon laquelle la seule solution pour traiter ce genre d'individu est la répression, et surtout pas la discussion. Troisièmement, une fois ce contact établi, il apprend énormément de choses sur le comportement de ses collègues, leurs refus d'intervenir, leurs non-réponses à des sollicitations, mais aussi les abus qu'ils peuvent commettre ou leur agissements illégaux. L'îlotier occupe alors une place difficile, expliquant sa marginalisation : ou bien il joue le jeu de la proximité avec la population, et se coupe de ses collègues, ou bien il garde ses distances, et ne parvient pas à améliorer l'image de la police dans le public. Globalement, l'îlotier qui remplit son rôle se heurte de front au pouvoir discrétionnaire dont ses collègues usent et parfois abusent dans la rue.

Par ailleurs, quand il s'implique totalement dans sa mission, l'îlotier ne gêne pas seulement les autres policiers, mais aussi l'ensemble des services publics. En effet, les revendications sécuritaires cachent fréquemment d'autres problèmes que le policier, s'il accepte sa fonction d'ordre social, est amené à connaître. Du coup, il peut être invité à se faire l'écho des critiques concernant la sécurité des ascenseurs, le non ramassage des ordures ou le manque d'éclairage nocturne. Souvent irrités par ces critiques, les élus locaux voient d'un mauvais oeil ces policiers se mêler de leurs affaires et revendiquent de plus en plus la municipalisation de cette police de proximité. Plus exactement, ils réclament un contrôle sur l'aspect social du travail policier, tout en cantonnant le policier dans un cadre strictement répressif.

Pour conforter à la fois les élus locaux et les policiers, la nouvelle police de proximité s'affirme donc comme une police moins "sociale", plus répressive, et plus judiciaire,

c'est-à-dire encouragée à traiter les affaires en les transmettant à la justice.

LES DILEMMES DE LA PROXIMITÉ

Reçue avec un grand scepticisme par des policiers qui ont, au cours de leur carrière, assisté à beaucoup de changements de doctrines, et notamment sur le thème de la proximité, la nouvelle doctrine n'apporte pas de réponse à l'un des problèmes essentiels rencontré par la police : la gestion centralisée des effectifs et la rotation des personnels qui en résulte. La "fidélisation" du policier à un secteur géographique donné reste donc limitée dans le temps, et l'investissement personnel très modéré dans la plupart des cas. Le scepticisme s'accroît encore lorsqu'il s'avère que la mise en place de postes de police locaux -fermés dans les années 1980- et la priorité accordée à l'accueil des victimes débouche sur une augmentation des chiffres de la délinquance. Or, faute d'autres outils disponibles pour évaluer leur activité, les policiers restent jugés sur ces critères flous et médiatiquement difficiles à gérer. Face à cette augmentation, dont la teneur n'est pas explicitée aux yeux du public, et aux enjeux politiques qui l'accompagnent, la police pourrait avoir à rendre des comptes. Elle s'en défend par avance en invoquant le manque de moyens qui lui sont affectés.

Au delà de ce premier constat, qui montre bien que loin de se sentir soutenue par le public, la police s'en méfie, il faut souligner le fait que la police de proximité à la française souffre de différentes contradictions de fond qui rendent sa montée en puissance fragile.

En premier lieu, la police nationale se voit invitée à adapter un fonctionnement qui reste extrêmement centralisé et hiérarchisé, à des demandes émanant du public, ou plutôt de divers publics qui ont des intérêts et des préoccupations différents. Or, les demandes locales, concrètes, s'expriment sur d'autres registres que les ordres venus d'en haut. Elles ne concident que rarement avec les priorités nationales. Dès lors, le policier se trouve confronté à une question de fond: comment concilier des directives nationales par essence générales avec autant de situations particulières rencontrées au quotidien?

Cette question en amène une autre: peut-on continuer à faire fonctionner l'appareil policier avec une gestion centralisée, des modes d'évaluations nationaux centralisés, fondés essentiellement sur des statistiques qui ne prennent en compte ni la prévention, ni la résolution des problèmes, ni le degré de satisfaction de la population? De tels modes de gestion, déjà peu opérants dans un fonctionnement traditionnel, se révèlent insupportables lorsque les dirigeants affichent une priorité donnée à la demande publique, celle du terrain. Cette question est particulièrement aiguë quand on observe le fonctionnement interne de l'institution policière française. En effet, celle-ci est particulièrement stratifiée, avec trois corps qui cohabitent souvent sans réelle harmonie. Les commissaires, qui se trouvent en position de commandement, ont du mal à se positionner dans une structure de proximité. Car celle-ci fait de chaque policier un interlocuteur du public et donc une source de légitimité pour fixer des priorités. Dans ce cadre, les chefs ne peuvent plus s'imposer comme les détenteurs de ce pouvoir. A contrario, dans le modèle traditionnel d'une police aux ordres et au service de l'état, le commissaire était le vecteur principal des priorités édictées par le sommet, qu'il était

chargé de faire appliquer. L'organisation policière, adaptée à une problématique de centralisation, rechigne donc et peine à s'adapter à une logique déconcentrée. De plus, elle bouleverse les rangs sociaux de chacun, le policier de base pouvant devenir un interlocuteur pertinent aux yeux des partenaires locaux, notamment des élus, alors que les interactions avec l'extérieur, hormis le travail de patrouille, relevait auparavant du seul chef.

Une autre contradiction mise à jour par la police de proximité se situe non plus au niveau de l'organisation, mais à l'échelle individuelle. Comment le policier de base, celui qui patrouille dans la rue, peut-il, actuellement, concilier sa logique individuelle, et une logique d'utilité publique, de service public, qui remet la première en cause? La logique individuelle correspond à la façon dont le policier voit, conçoit, imagine et exerce son métier. Son idéal est avant tout d'interpeller des délinquants. Tout le reste, et en particulier tout ce qui touche à la prise en compte du public, l'éloigne de cet objectif. À cela s'ajoute une logique discrétionnaire, qui est le fait, la capacité qu'a le policier de voir ou de ne pas voir certains délits, d'y répondre par la sanction ou par la simple remontrance. Tout ceci lui apporte une liberté certaine, même si celle-ci est relative. À l'inverse, dans une logique de service public, c'est le citoyen demandeur, et les partenaires externes à l'institution qui sont censés fixer les priorités de l'action. La marge de liberté se rétrécit alors pour le policier. Ce n'est plus lui qui gère seul son programme de travail, il partage cette gestion avec le public.

Finalement, cette logique individuelle s'accommode assez bien du système centralisé qui continue à prévaloir actuellement. Plus la centralisation est forte, moins les décisions sont adaptées au terrain, et plus elles laissent de marge de manoeuvre -de marge discrétionnaire- au policier confronté au terrain. La multiplication des échelons hiérarchiques sont autant d'intermédiaires, et donc de filtres, qui empêchent la circulation de l'information et qui finalement protègent chacun. Cela produit un certain confort, remis en cause par la logique de proximité.

En ce qui concerne la logique individuelle, on voit bien la difficulté que rencontre son articulation avec la notion de service public. Y compris chez les jeunes policiers, la priorité c'est l'interpellation, et non la proximité, c'est l'action et non l'écoute. On peut en donner une illustration à travers la question des plaintes. Pour le public, le dépôt de plaintes et leur réception par la police représente un réel enjeu, avec de fortes attentes, y compris dans la fonction exutoire que recherche la victime d'un délit. Du côté du policier, la prise de plainte, comme elle n'est que rarement suivie d'un travail d'investigation, est un travail usant, peu motivant. De plus, il génère chez le policier un sentiment de rejet du public. Alors que les attentes sont importantes, le fonctionnaire affecté à ce service ne rêve que d'en partir au plus vite, ce qui est d'ailleurs vrai pour tous les services les plus en contact avec le public. Du coup, on retrouve fréquemment les derniers arrivés, c'est-à-dire les plus jeunes policiers aux postes de proximité.

LA PROXIMITÉ: OUVERTURE AU PUBLIC OU CONTRÔLE RENFORCÉ?

Si l'on poursuit dans le registre des contradictions, ou des dilemmes, on peut

également s'interroger sur un autre thème, qu'illustre la rupture avec l'ilotage: est-il possible de faire de la proximité en ayant avant tout - ou exclusivement- un objectif de répression ou de dissuasion? En effet, comme nous l'avons déjà signalé auparavant, les policiers comme les élus se satisfont finalement, en l'état actuel de la situation, de voir des policiers cantonnés de fait dans un rôle répressif, les premiers parce que cela correspond à leurs aspirations professionnelles, les édiles parce que ce positionnement leur évite toute remise en cause de leur action par le canal policier. Un tel système permet aux uns comme aux autres d'éviter de se poser les questions qui dérangent.

Pourtant, les observations sur le terrain montrent que tenir une telle position n'est à la longue pas viable. S'il ne s'appuie que sur sa fonction de répression ou de dissuasion, si la seule stratégie déployée est d'ordre militaire, comme le montre la rhétorique guerrière souvent employée pour "traiter" un quartier difficile, comment le policier peut-il espérer gagner en légitimité et conquérir l'attachement de la population? Les grands déploiements de forces destinées à sécuriser un secteur, surtout lorsqu'elles s'accompagnent d'opérations de contrôles massives, génèrent plus de rancœur à l'égard de la police que de satisfaction. On peut en outre poser la question de leur efficacité réelle.

A contrario, l'ancrage dans la population, qui permet à terme d'être plus ciblé, plus juste dans la répression, et donc plus efficace, demande un engagement du policier qui inévitablement sera conduit à aborder des thèmes hors du strict champs de la sécurité. En effet, l'insécurité évoqué par les habitants est souvent couplée à d'autres problèmes d'ordre économique ou social, les manifestations délictueuses n'étant que le symptôme de difficultés d'un autre ordre. S'il ne gère que ces symptômes, le policier perd son temps, et est considéré comme inutile. L'exemple le plus courant se rencontre dans les conflits familiaux, ou entre voisins : les policiers peuvent être appelés dix fois, quinze fois au même endroit pour des problèmes de ce type. S'ils se contentent d'un rappel à l'ordre sans rechercher de solution, non seulement ils seront sollicités à nouveau, mais ils seront jugés comme co-responsables lorsque la dispute aura tourné à l'homicide. Pourtant, parce qu'ils n'en ont ni les moyens, ni les compétences, ni l'envie, les policiers refusent ce rôle social. Pour mieux l'éviter, ils refusent de placer l'écoute de leurs concitoyens au centre de leur action.

D'autres forces de l'ordre ont développé, en France, un modèle différent. Il s'agit des gendarmes, des policiers au statut militaire traditionnellement présents dans les campagnes. En milieu rural, ceux-ci défendent le rôle social qui est le leur, et qui non seulement leur permet d'être mieux acceptés par la population, mais leur offre l'accès à de multiples informations. Or, si la réforme de la police de proximité s'est largement inspirée du modèle gendarmique sur de nombreux points, que ce soit la polyvalence, l'affectation d'un territoire à un petit groupe de policiers responsables, ou la volonté de renforcer les interactions avec la population, elle s'en est cependant radicalement différencié par un principe essentiel, en l'occurrence cette réticence, ce refus, à s'intéresser aux questions sociales qui s'imbriquent souvent dans les questions de sécurité. En ce sens, la police de proximité ne rompt pas avec la tradition d'encadrement et de faible écoute de la population, elle la renforce.

LA MONTÉE EN PUISSANCE D'UNE LOGIQUE JUDICIAIRE

Structurellement, le policier est donc écartelé entre d'une part une logique de fonctionnement national et d'autre part une logique de demande locale émanant du public, et il choisit souvent de privilégier la première. Un troisième acteur vient de surcroît s'imposer dans le jeu local et dans la définition du travail policier, à savoir la justice. Cette montée en puissance des préoccupations d'ordre judiciaire s'explique par plusieurs causes. Premièrement, on assiste globalement à une "judiciarisation" de la vie en société : de plus en plus de rapports entre personnes se règlent à travers une procédure. De ce fait, les demandes envers la police, intermédiaire essentiel avec la machine judiciaire pour tout ce qui relève du droit pénal, augmentent. Les dépôts de plaintes se multiplient dans les commissariats.

En second lieu, une tendance nette se dessine en faveur de la "judiciarisation" du travail policier. Non seulement les procédures deviennent de plus en plus complexes et de plus en plus lourdes, mais de surcroît les policiers eux-mêmes se comportent de plus en plus comme des auxiliaires de justice, et oublient parfois de recourir aux solutions plus simples. Ainsi, au lieu de faire le médiateur informel, au lieu de régler les problèmes de manière autonome, le policier a tendance à générer des procédures sur lesquelles il n'aura par la suite aucune prise puisqu'elles passent dans les mains de l'institution judiciaire. Dans la rue, le policier va moins, par exemple, écraser le "joint" du jeune qui fume des substances illicites, ce que ces prédécesseurs pouvaient accompagner d'une remontrance, ou d'une gifle. Dorénavant, il préfère faire une procédure, qu'il transmettra au parquet.

Ce mouvement, observable depuis longtemps chez les officiers de police judiciaire, gagne maintenant les gardiens de la paix. Beaucoup d'entre eux préfèrent se faire remarquer en étant un bon procédurier, qui produit beaucoup, plutôt qu'un médiateur discret mais efficace, ce qui se voit moins, se mesure mal, et comporte bien plus de risques. Au contraire, quand la procédure est transmise, c'est la justice qui devient redevable des mauvaises décisions, ou des non-décisions. Mais, parallèlement, la légitimité policière se trouve entachée par ce manque d'initiative: elle ne décide plus rien, ne maîtrise plus rien, ne peut plus rien négocier. Le policier n'est plus un interlocuteur pertinent. La logique de judiciarisation s'impose ainsi face à la traditionnelle logique de "l'arrangement" -le fait de fermer les yeux sur certains petits délits pour se faire accepter dans un quartier et avoir une monnaie d'échange- qui a permis pendant longtemps aux fonctionnaires de "tenir" un quartier sans déploiements de force trop importants.

Le policier n'est donc plus qu'un auxiliaire de justice. Or, celle-ci n'est actuellement pas capable de traiter toutes les affaires qui lui parviennent. Et, malgré le développement récent, mais encore faible, d'une "justice de proximité", la plupart des magistrats restent très éloignés des préoccupations quotidiennes de leurs concitoyens. Il en résulte une production judiciaire de masse, avec des réponses, quand il y en a, fréquemment mal adaptées aux demandes. Du coup, le policier qui est à l'origine de cette action judiciaire inadaptée, sur laquelle il n'a aucune influence une fois le processus enclenché, perd le peu de crédibilité qui lui restait. Par ce biais, il se protège en creusant plus des demandes de la population, renvoyant les réclamations vers la justice.

Les relations police-jeunes semblent résumer de manière particulièrement éloquente

tout ce qui a été évoqué ici. Trop souvent, les jeunes, surtout ceux des quartiers difficiles, sont considérés a priori comme une cible par les policiers, jamais comme des clients potentiels. Or, ces jeunes ont eux aussi des demandes à formuler, et des attentes envers la police. En matière de victimation, on peut rappeler que ces jeunes sont en proportion plus touchés que les plus âgés par les violences. Mais ils sont également le public le plus difficile à comprendre par les forces de l'ordre, d'une part parce que leur récriminations à l'égard des policiers s'expriment de manière plus violente que leurs aînés, d'autre part parce qu'ils ont des demandes qui sont très éloignées des préoccupations affichées par les gouvernements. Ainsi, alors que l'état français met sans cesse l'accent sur la lutte contre la consommation de stupéfiants, les jeunes acceptent mal le déploiement policier consacré à ce délit alors qu'ils observent, par exemple dans le domaine des mauvais traitements à enfants ou dans celui des abus sexuels, un moindre investissement des forces de l'ordre. Ceci s'explique à la fois par le peu d'intérêt porté par les policiers à ce type d'affaires, par le manque d'informations à leur sujet provenant des victimes en manque de confiance, et par le temps nécessaire à l'établissement de la culpabilité dans ces domaines complexes. A l'inverse, le flagrant délit pour détention de cannabis constitue toujours une source bienvenue pour alimenter favorablement l'appareil statistique.

Mal préparé à subir toutes ces remises en cause, l'appareil étatique et policier français veille surtout à ne pas rendre publics les débats qui traversent les institutions de sécurité, préférant axer toute l'attention de la population sur l'accroissement non maîtrisable de la délinquance, considérée comme une variable indépendante. Dès lors, l'institution policière se sent dédouanée de toute accusation, à son encontre, d'inefficacité ou de non adaptabilité. On constate que la nationalisation des polices au milieu du XX^{ème} siècle, pour des raisons de sécurité d'état, a peu à peu fait des questions de sécurité un enjeu national et plus seulement local. Or, si l'enjeu est national, il est par contre difficile d'apporter une réponse adaptée aux contextes locaux dans ce cadre étatisé. Les logiques gouvernementales, les pesanteurs d'une organisation centralisée et hiérarchisée, n'offrent pas assez de souplesse pour répondre à cette demande de proximité.

A cela s'ajoute l'émergence de nouveaux acteurs qui contribuent à rendre la situation plus complexe encore. Aujourd'hui confrontés à des réclamations fortes de leurs concitoyens, les maires sont dans une position ambiguë. D'un côté, ils réclament officiellement davantage de pouvoirs en matière de sécurité, certains développant des polices municipales de plus en plus puissantes. Mais, d'un autre côté, ils ne se battent pas à fond pour obtenir une maîtrise totale des forces de sécurité, d'une part parce que le coût de gestion d'une police locale est trop élevé pour les finances municipales, d'autre part parce que les élus locaux sont finalement assez satisfaits d'avoir des services de police nationaux boucs émissaires qu'ils peuvent incriminer en cas d'inefficacité, s'exonérant par là de toute responsabilité en ce domaine. Plus généralement, tout en offrant aux maires une place de plus en plus importante dans ce champs de la sécurité, l'état, se défiant du népotisme potentiel de ces élus, et toujours légitime aux yeux des citoyens habitués à un cadre centralisé, conserve encore et toujours ses prérogatives. Mais sans surmonter les dilemmes évoqués ci-dessus, et en particulier l'opposition central-local. Quand de surcroît un nouvel acteur, les magistrats, viennent revendiquer

un droit de regard sur l'action policière, on conçoit que les conflits de légitimité qui en résultent rendent difficilement gérable la machine policière.

Éléments De Bibliographie

- Belorgey J.-M. 1991. *La police au rapport*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy-Ligue des Droits de l'Homme.
- Bonnemaison G. 1983. Commission des maires sur la sécurité, *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, Rapport au Premier Ministre, Paris, La documentation Française.
- Faivre J.-L. 1993. Le travail des policiers en tenue dans un commissariat central parisien, in Ackermann W., *Police, Justice, Prison, trois études de cas*, Paris, L'Harmattan.
- Gleizal J.-J. 1999. La sécurité : une nouvelle politique, *Revue française d'Administration Publique*, Vol. 91, juillet-septembre 1999.
- Goldstein H. 1990. *Problem oriented policing*, New York, McGraw-Hill.
- Lipsky M. 1980. *Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services*, New York, Basic books.
- Monjardet D. 1994. La culture professionnelle des policiers, *Revue Française de Sociologie*, juillet-sept., XXXV-3.
- Monjardet D. 1996. *Ce que fait la Police, sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- Monjardet D. 1997. La police : professionnalisme et modernisation, in Warin P., *Quelle modernisation des services publics?*, Paris, La Découverte.
- Mouhanna C. 2001. *Polices judiciaires et magistrats, une affaire de confiance*, Paris, La documentation Française.
- Mouhanna C. 2002. Une police de proximité judiciarisée, *Déviance et Société*, vol. 26, Vol. 2.
- Mouhanna C. 2001. Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique, *Revue française de Sociologie*, n°42-1.
- Peyrefitte A. 1977. *Réponses à la violence*, rapport du comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance, Paris, La documentation française, juillet.
- Villepinte. 1997. Actes du colloque de Villepinte, *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Ministère de l'Intérieur-SIRP, Octobre 1997.
- Vogel M. 1993. *Les polices des villes entre local et national : l'administration des polices urbaines sous la IIIe République*, thèse de sciences politiques, IEP Grenoble.
- Warin P. 1997. Les services publics : modernisation, découverte de l'utilisateur et conversion libérale in Warin, dir., *Quelle modernisation des services publics?*, Paris, La Découverte.